



RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

Montpellier3M

INSCRIPTION ET RÉINSCRIPTION DES COLLECTIVITÉS

Je soussigné(e) - Nom :

Prénom :

Responsable de l'établissement ou association ci-dessous désigné(e) :
.....

Adresse :

N° de téléphone (*horaires de bureau*) :

Atteste que Mme ou M. (*Nom, prénom*) 3 personnes au maximum :

-
-
-

est mandaté(e) pour souscrire ou renouveler une inscription au nom de l'association ou de l'établissement et utiliser la carte dans le réseau des médiathèques de Montpellier Méditerranée Métropole.

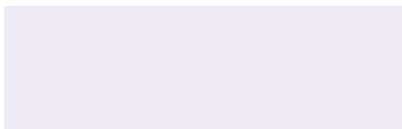
La personne mandatée par la collectivité est responsable des documents empruntés dans le réseau des médiathèques de Montpellier Méditerranée Métropole.

Fait à :

Le :

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|

Signature



Cachet de l'établissement



Conditions d'inscription et d'emprunt

Le Règlement du réseau des médiathèques de Montpellier Méditerranée Métropole s'applique intégralement aux collectivités et peut être consulté aux banques de renseignements.

1) Tarif de l'abonnement annuel :

- Collectivités domiciliées dans Montpellier Méditerranée Métropole et dans le département de l'Hérault : **50 €**
- Collectivités domiciliées en dehors du département de l'Hérault : **110 €**

L'inscription est valable 1 an (*à partir de la date d'inscription*) ;

une nouvelle demande devra être remplie pour le renouvellement.

2) Prêt de documents (hors DVD) :

- 60 documents maximum pour 8 semaines, dont :
- 12 documents sonores (CD audio et K7),
- 6 revues maximum.

Plus d'infos sur : mediatheques.montpellier3m.fr

